

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2020

Mes chers collègues,

Nous commençons en cette fin d'année un nouveau cycle budgétaire.

Le débat sur le ROB - Rapport d'Orientations Budgétaires - est un « moment de réflexion » pour les élus avant le vote du budget annuel qui interviendra en février, soit dans les deux mois comme l'exige la loi.

Parce qu'il est suivi d'un vote non pas sur le contenu et sur les chiffres communiqués à titre indicatif, mais sur le fait qu'un débat ait eu lieu, il permet à chacun de faire abstraction de considérations de politique immédiate, ce qui est plus important encore en période pré-électorale, pour échanger sereinement sur les futurs budgets de fonctionnement et d'investissement de notre commune, sur le financement de nos investissements ainsi que sur les différents projets en cours.

La suppression progressive de la taxe d'habitation initialement prévue sur 3 ans pour 80 % des habitants est maintenant prévue avec une suppression totale de cet impôt local en 2023. A la suite des interventions de nombreux élus dont M. le Maire et nos parlementaires, certaines avancées ont été obtenues pour atténuer les effets de cette réforme sur nos communes. En réponse à notre collègue sénateur Hervé Marseille, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, M. Olivier Dussopt, a précisé dans un tout récent courrier le mécanisme prévu. Ainsi, le projet de loi de finances pour 2020 mettra en place un dispositif d'équilibre reposant sur un coefficient correcteur. Ce dernier sera calculé notamment en fonction du « produit de la base d'imposition à la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale de la commune déterminée au titre de 2020 par le taux communal de la taxe d'habitation, appliqué en 2017 sur le territoire de la commune ». La valeur définitive de ce coefficient sera calculée début 2021 et sera ensuite figée. Pour citer le secrétaire d'Etat dans son courrier, « le dispositif est conçu afin d'assurer un complément de fiscalité dynamique aux communes sous-compensées, du seul fait de la dynamique des bases d'imposition, notamment avec l'accueil des nouveaux Meudonnais ». La Ville pourra se faire communiquer une première estimation de ce coefficient (qui sera établie sur la base des derniers rôles généraux d'imposition disponibles, soit ceux de l'année 2018) par la direction régionale ou départementale des Finances publiques.

Pour 2020, GPSO et les communes membres prévoient à ce jour de maintenir le Pacte Financier et Fiscal avec une participation au financement du FPIC à 10 % par les communes, et 90 % par GPSO qui continue à être un amortisseur performant pour ses communes membres.

Pour ce qui est du budget de l'Etat pour 2020, le Projet de Loi de Finances prévoit 399,2 Md€ en dépenses + prélèvements, et des recettes à 306,2 Md€, soit un déficit prévu de 93 Md€, ce qui fait comme l'année dernière un déficit de 23 %. Le projet de loi de finances 2020 ressort ainsi avec un déficit de 2,1 % du PIB, le meilleur depuis 2001. Il n'empêche que ce budget reste un budget en déficit de 23 %, ce que nous, pauvres communes, n'avons surtout pas le droit de faire, sous peine de mise sous la tutelle de l'Etat.

Le stock de la dette de l'Etat ne devrait que peu évoluer sur 2020.

La contractualisation avec les plus grosses collectivités sur 2018-2020 pour les associer au redressement des finances publiques à hauteur de 13 Md€ ne semble pas devoir nous concerner, souhaitons que cela perdure...

Nous avons noté la poursuite des baisses de dotations de l'Etat (DGF) qui devrait nous priver encore d'environ 0,320 M€.

Le coût des mécanismes de péréquation horizontale entre collectivités (FPIC et FSRIF) devrait globalement s'atténuer de 2 % pour Meudon par rapport à 2019.

La Commission des Finances s'est réunie hier 11 décembre, sous la présidence de notre collègue Murielle André-Pinard, et a examiné les grandes orientations qui présideront à l'élaboration de notre futur budget 2020.

Vous trouverez quelques éléments pour situer nos dépenses et nos recettes à Meudon, avec :

1. les grands axes des recettes, pages 5 à 10 du Powerpoint de présentation :
 - encore une baisse significative de la DGF de 6,8 %,
 - une stabilisation des droits de mutation immobiliers à 3,738 M€ prévus,
 - une légère baisse des péréquations verticales et horizontales.
2. Les grands axes des dépenses de fonctionnement, pages 11 à 13 :
 - supporter les dépenses d'énergies encore en augmentation,
 - réduire les frais de personnel de 0,5 %, tout en tenant compte de l'augmentation du smic, des revalorisations indiciaires, et du GVT.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement, il reste encore pour 2020 à un haut niveau, grâce notamment à nos dernières cessions de terrains pour les opérations de la Pointe de Trivaux ; ces dernières permettent de réaliser nos programmes d'investissements au service des Meudonnais et de poursuivre notre désendettement. Il est à noter que nous devons rembourser sur 2020 des taxes d'aménagements d'opérations de bureaux abandonnées pour 5,21 M€.

Ainsi notre endettement ne devrait s'élever fin 2020 qu'à un peu plus de 17 M€, soit une réduction de 3,6 M€ dans l'exercice.

Vous êtes invités maintenant à débattre des orientations, exprimées ici, dans le rapport accompagné des différents documents annexes qui vous ont été remis, et au travers de la présentation qui vient de vous être faite.

Christophe SCHEUER
Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget